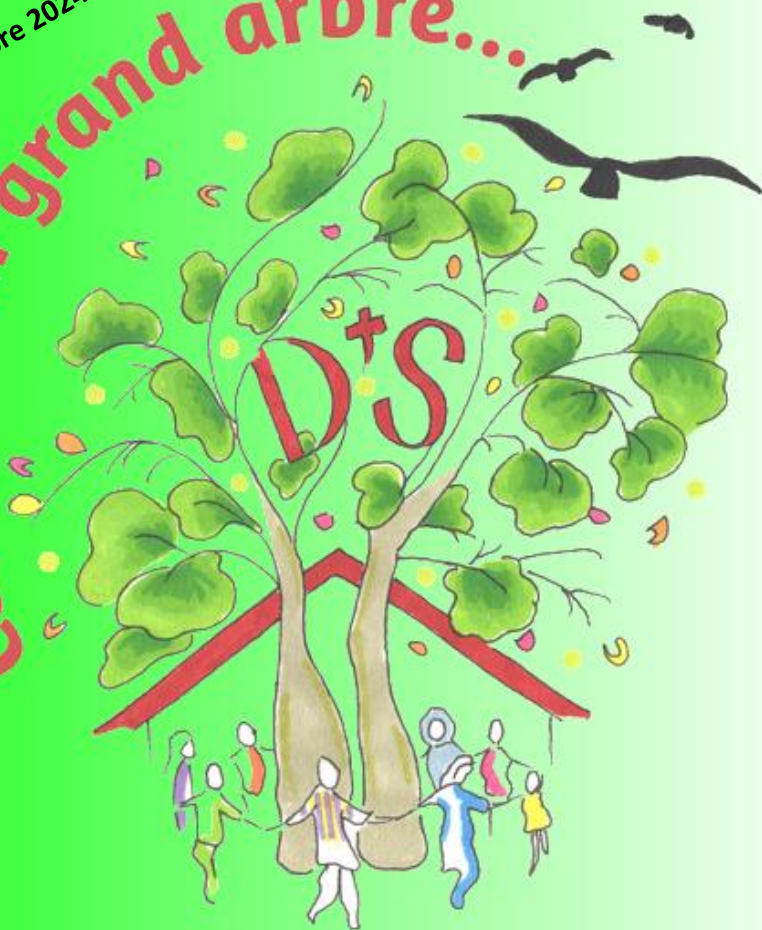


Nouvelle édition
Octobre 2024

Comme un grand arbre...



LA FAMILLE MENNAISIENNE



TEXTE DE RÉFÉRENCE

STATUTS DE L'ASSOCIATION « LAICS ASSOCIÉS MENNAISIENS »

Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel

LA FAMILLE MENNAISIENNE

**Nouvelle édition
Rome 2024**

Table des matières

Présentation de la nouvelle édition	5
Préface	7
Texte de référence de la Famille mennaisienne	9
1- Introduction	11
2- Fondement théologique	15
3- Itinéraire mennaisien	23
4- La Famille mennaisienne	31
5- Le Laïc dans la Famille mennaisienne - vocation et identité	41
Statuts de l'Association « Laïcs Associés Mennaisiens »	49

Présentation de la nouvelle édition

D'un Chapitre à l'autre, le Texte de référence de la Famille mennaisienne s'enrichit. Ainsi, sur proposition de la Commission internationale de la Famille mennaisienne, le Chapitre de 2024 a discuté et adopté un certain nombre de modifications importantes à ce document de base. Ces changements ne concernent que le chapitre 4 intitulé « La Famille mennaisienne », lequel notre famille spirituelle et donne des orientations pour sa vie et son développement.

Plus précisément, c'est l'organisation de la Famille mennaisienne qui a été revue et développée, au niveau local, provincial ou de district, et international. Trois convictions ont motivé cette évolution:

- 1) La nécessité d'ancrer la Famille mennaisienne au niveau local. Elle n'existe réellement qu'à travers les fraternités locales où l'on découvre et vit le charisme mennaisien. D'où l'ajout d'une partie importante (article n° 41) qui pourra aider à faire émerger, grandir et cheminer ces fraternités et autres groupes locaux.
- 2) Le rôle déterminant de la Commission d'animation de la Famille mennaisienne au niveau des provinces ou des districts (n° 42). Le nouveau texte apporte des compléments et des précisions quant à son fonctionnement et à sa mission. Il indique quelques points d'attention, notamment pour les relations avec les fraternités locales, les groupes de Laïcs Associés Mennaisiens (LAM) et la Commission internationale de la Famille mennaisienne.
- 3) L'importance réaffirmée de la Commission internationale de la Famille mennaisienne dont la mission d'animation et de formation est précisée (n° 45). Un numéro entier a été ajouté pour décrire le fonctionnement de cette commission (n° 46). Il prévoit en particulier la création d'un Bureau de trois membres (Un Frère et deux Laïcs) pour donner davantage de

dynamisme et de souplesse au fonctionnement de la Commission.

Nous le savons tous, les textes sont nécessaires pour avancer et aller dans la même direction, mais ils ne sont rien sans l'engagement des personnes et la vie qu'ils veulent susciter et favoriser. Ce Texte de référence revu et enrichi aura atteint son objectif s'il permet à la Famille mennaisienne de continuer à croître et à porter du fruit.

Rome, octobre 2024

Préface

Le Chapitre général de mars 2018 a invité Frères et Laïcs à « *vivre de plus en plus 'en mode Famille mennaisienne'* » (n° 16). Il a souhaité que « *le Conseil général, en lien avec les membres Laïcs de la Commission internationale de la Famille mennaisienne, poursuive la recherche en vue d'une structuration toujours plus dynamique et porteuse de vie de l'être ensemble* » (n° 17c). Les six Laïcs de la Commission internationale de la Famille mennaisienne qui ont participé aux trois premiers jours du Chapitre ont, quant à eux, émis le vœu que soit étudiée « *une possible reconnaissance de Statuts par l'Église, par le biais de la Congrégation* ».

En réponse à ces appels ou souhaits du dernier Chapitre général, nous publions aujourd'hui le nouveau Texte de référence de la Famille mennaisienne, ainsi que les Statuts de l'Association « Laïcs Associés Mennaisiens ». Le premier de ces documents reprend en grande partie le Texte de référence, publié en avril 2009. Il est l'aboutissement d'un long processus, le fruit d'une démarche synodale. En avril 2019, à la rencontre des Supérieurs majeurs de Portugalete, le Conseil général a présenté une première réécriture des chapitres 4 et 5. Suite aux différentes remarques et suggestions, il en a élaboré une deuxième version qui a été soumise à la Commission internationale de la Famille mennaisienne, réunie à Rome, du 2 au 4 octobre 2019.

Après cette rencontre, les chapitres 4 et 5 ainsi que le projet des Statuts de l'Association « Laïcs Associés Mennaisiens » ont été envoyés aux Supérieurs majeurs et aux différentes commissions de la Famille mennaisienne des Provinces et Districts pour corrections, amendements et suggestions. Lors de sa session ordinaire du mois de février 2020, le

Conseil général a finalisé les deux documents en tenant compte des apports qui lui ont été envoyés. Le 4 mars 2020, le Supérieur général, du consentement de son conseil, a donc approuvé le Texte de référence de la Famille mennaisienne et les Statuts de l'Association « Laïcs Associés Mennaisiens ».

Les Statuts ont été ensuite soumis à la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique (CIVCSVA). En les approuvant, l'Église, par le biais de la CIVCSVA et de la Congrégation, offre aux Laïcs Associés Mennaisiens un cadre spécifique pour vivre l'appel à la sainteté que le Seigneur leur adresse.

Ce nouvel ouvrage regroupe donc deux documents fondamentaux pour notre Famille. Le **Texte de référence** présente les différentes racines et branches qui forment, qui constituent et qui nourrissent ce grand arbre que représente la Famille mennaisienne. Les **Statuts de l'Association « Laïcs Associés Mennaisiens »** proposent un chemin à celles et ceux « *qui, en réponse à un appel personnel de l'Esprit, veulent vivre leurs vies de baptisés, dans la Famille mennaisienne, par un engagement officiel comme membres de l'Association* » (Statuts, n° 2).

Puissent ces textes accompagner la croissance de ce qui a été déjà semé et faire germer ce qui sera jeté en terre ! La vie appartient à ceux et à celles qui osent se mettre en chemin pour la cause de Dieu Seul en s'abandonnant à la Providence. La fécondité est offerte à ceux et à celles qui savent ouvrir leurs yeux, leurs oreilles, leurs mains et leurs cœurs pour accueillir la créativité et les surprises de l'Esprit Saint.

Frère Hervé Zamor
Supérieur général

**Texte
de référence
de la
Famille
mennaisienne**

Octobre 2024

1

INTRODUCTION

LES RAISONS D'UN TEL DOCUMENT

1. Par ce document, nous cherchons à donner une réponse à un appel précis de l'Église afin de vivre en toute fidélité ce qu'elle nous demande. Les textes officiels nous invitent à vivre notre mission dans le nouveau contexte de la Mission partagée. *"Ces nouvelles expériences de communion et de collaboration méritent d'être encouragées pour divers motifs. En effet, il pourra en résulter, avant tout, le rayonnement d'une spiritualité qui porte à l'action au-delà des frontières de l'Institut; ce dernier comptera ainsi sur de nouvelles forces pour assurer dans l'Église la continuité de certaines de ses activités caractéristiques. Une autre conséquence positive pourra aussi être de faciliter une entente approfondie entre personnes consacrées et Laïcs, en vue de la mission."*¹

¹ Vita Consecrata, n° 55

2. La Mission partagée cherche à créer de nouvelles voies de communion entre Frères et Laïcs afin de rendre présent aujourd'hui dans l'Église et dans le monde, le charisme mennaisien, en maintenant vivantes la spiritualité et la mission suggérées par l'Esprit à Jean-Marie de La Mennais. Ce même Esprit éveille chez les Frères et les Laïcs un désir de communion pour que nous entrons avec créativité et audace dans le dessein de Dieu qui veut sauver les enfants et les jeunes, avec une prédilection pour les pauvres, par le moyen de l'éducation chrétienne.

3. L'Instruction **"Repartir du Christ"** affirme : *"La communion vécue entre les personnes consacrées conduit à une ouverture encore plus grande, l'ouverture à tous les autres membres de l'Église... Aujourd'hui, on redécouvre toujours davantage le fait que les charismes des fondateurs et des fondatrices, qui ont été suscités par l'Esprit pour le bien de tous, doivent à nouveau être replacés au centre même de l'Église, ouverts à la communion et à la participation de tous les membres du peuple de Dieu."*²

Par ce document nous voulons donc chercher des voies de fidélité et de créativité qui nous permettent de répondre à cet appel de l'Esprit en Église. *"On ne peut comprendre la mission, aujourd'hui, que comme Mission partagée,"* déclare le Chapitre général de 2006.

Nous essayons, ici, pour les Frères et les Laïcs, de préciser les applications de cette affirmation du Chapitre.

UN ÉVÉNEMENT FONDATEUR

4. Ce document a été l'aboutissement d'un long processus. Suite au Chapitre de 2006, le Conseil général a organisé une grande enquête auprès des Frères et des Laïcs dans tous les pays où la Congrégation est présente. Elle était accompagnée d'une lettre du Frère Yannick Houssay, Supérieur général, adressée aux Laïcs et aux Frères.

² Repartir du Christ, n° 31

5. Cette enquête a révélé qu'un grand nombre de Laïcs et de Frères étaient convaincus qu'un appel nous était adressé par l'Église aujourd'hui et que nous devions aller de l'avant avec plus d'assurance et la volonté de répondre à cet appel.

Le Conseil général a donc écrit un premier essai de "cadre de référence de la Mission partagée".

Celui-ci a été proposé largement aux Frères et aux Laïcs. Il a été étudié. Des propositions ont été faites, venant de tous les pays, qui ont permis d'améliorer ce premier essai.

Puis une Assemblée internationale mennaisienne a réuni environ 80 mennaisiens, Frères et Laïcs, venus des 5 continents. Elle s'est tenue à Ploërmel en août 2008.

6. Ce fut un événement fondateur. La réflexion menée pendant ces cinq jours de session, le pèlerinage accompli sur certains lieux mennaisiens, et la célébration du dernier jour ont engagé les Frères et les Laïcs présents à cette session sur un nouveau chemin riche d'avenir.

Désormais il est devenu clair que nous parlerions d'une famille, la Famille mennaisienne. Celle-ci réunit les mennaisiens qui ont entendu l'appel à suivre le Christ, comme Frères, ou comme Laïcs engagés, selon le charisme reçu de l'Esprit et transmis par Jean-Marie de la Mennais.

L'un des participants écrivait ainsi l'appel ressenti :

Entends-tu l'appel ?

Il est de moi ; ne l'éteins pas.

*Il est source ; oseras-tu le communiquer, la laisser vivre,
l'offrir autour ?*

Tu es le semeur ; la semence est vie : je ferai croître. Va !

F. Yannick HOUSSAY – Edition avril 2009

2

FONDEMENT THÉOLOGIQUE

7. C'est sur les chemins ouverts dans l'Église par l'Esprit - chemins qui nous viennent à travers les documents ecclésiaux, en particulier les documents synodaux - que nous trouvons les fondements théologiques. Nous suivons l'itinéraire par lequel l'Esprit a conduit l'Église vers la Mission partagée. Nous découvrirons ainsi un double appel de l'Esprit à l'Église :

- un appel à la communion ecclésiale comme la pleine manifestation du Christ, comme l'unique façon de vivre la mission dans l'Église d'aujourd'hui et comme chemin pour découvrir, dans une relation mutuelle, notre propre identité.
- un appel à la recherche de l'identité de chaque vocation.

8. De la rencontre de ce double appel naît, dans l'Église, l'appel de l'Esprit à vivre la Mission partagée. Ceci nous montre que l'existence chrétienne ne peut pas se vivre en fabriquant des compartiments étanches, à travers des états de vie qui seraient bien délimités et séparés. La théologie de la communion nous demande une mutuelle reconnaissance pour trouver non seulement d'autres formes de vie, mais aussi pour trouver l'authentique identité de notre don particulier.

APPEL À LA COMMUNION

a) Tous sont appelés à la sainteté

9. C'est la vocation commune à tous les chrétiens.

*" Le peuple élu de Dieu est donc un: "Un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême" (Eph. 4, 5). La dignité des membres est commune à tous par le fait de leur régénération dans le Christ; commune est la grâce des fils, commune la vocation à la perfection, unique est le salut, unique l'espérance et indivise la charité."*³

Cette vocation commune est la source de la dignité de toute vocation : *"La dignité des fidèles Laïcs se révèle à nous dans sa plénitude si nous examinons la vocation première et fondamentale que le Père offre en Jésus-Christ par l'intermédiaire de l'Esprit à chacun d'eux: la vocation à la sainteté, c'est-à-dire à la perfection de la charité... Il est aujourd'hui plus urgent que jamais que tous les chrétiens reprennent le chemin du renouveau évangélique, recevant avec générosité l'invitation de l'Apôtre à «être saints dans toute la conduite» (1 P 1, 15)."*⁴

10. Cette communion ecclésiale a sa source dans la communion trinitaire et constitue le véritable mystère de l'Église : *"Écoutons de nouveau les paroles de Jésus : « Moi, je suis la vraie vigne, et mon Père est le vigneron ... Demeurez en moi, comme moi en vous » (Jn 15, 1-4).*

Par ces simples paroles nous est révélée la communion mystérieuse qui lie en une parfaite unité le Seigneur et ses disciples, le Christ et les baptisés: une communion vivante et vivifiante, par laquelle les chrétiens ne s'appartiennent pas à eux-mêmes, mais sont la propriété du Christ, comme les sarments unis à la vigne.

La communion des chrétiens avec Jésus a pour modèle, source et fin, la communion même du Fils avec le Père dans le don de l'Esprit-

³ Lumen Gentium, n° 32

⁴ Christi Fideles Laici, n° 16

Saint : unis au Fils dans le lien d'amour de l'Esprit, les chrétiens sont unis au Père.

Jésus continue: *«Moi, je suis la vigne, et vous, les sarments»* (Jn 15, 5). De la communion des chrétiens avec le Christ découle la communion des chrétiens entre eux ; tous sont les sarments de la Vigne unique qui est le Christ. En cette communion fraternelle le Seigneur Jésus présente le reflet merveilleux et la participation mystérieuse à la vie intime d'amour du Père, du Fils et de l'Esprit Saint. Pour cette communion, Jésus prie: *«Que tous, ils soient un, comme Toi, Père, Tu es en moi, et moi en Toi. Qu'ils soient un en nous, eux aussi, pour que le monde croie que Tu m'as envoyé»* (Jn 17, 21).

Cette communion est le mystère même de l'Église, comme le rappelle le Concile Vatican II.⁵

b) Une communion de charismes, de vocations et d'états de vie

11. *"La communion ecclésiale se présente, pour être plus précis, comme une communion «organique», analogue à celle d'un corps vivant et agissant: elle se caractérise, en effet, par la présence simultanée de la diversité et de la complémentarité des vocations et conditions de vie, des ministères, des charismes et des responsabilités."*⁶

Cette vocation commune est vécue à partir des différents charismes et états de vie : *" Dans l'Église-Communione, les états de vie sont si unis entre eux qu'ils sont ordonnés l'un à l'autre. Leur sens profond est le même, il est unique pour tous: celui d'être une façon de vivre l'égalité chrétienne et la vocation universelle à la sainteté dans la perfection de l'amour. Les modalités sont tout à la fois diverses et complémentaires, de sorte que chacune d'elles a sa physionomie originale et qu'on ne saurait confondre, et, en même temps, chacune se situe en relation avec les autres et à leur service... De cette façon, le mystère unique et identique de l'Église révèle et revit, dans la diversité*

⁵ Christi Fideles Laici, n° 18

⁶ ibid. n° 20

des états de vie et dans la variété des vocations, l'infinie richesse du mystère du Christ."⁷

Nous sommes amenés à vivre ensemble un aspect concret du visage du Christ, à incarner la parole charismatique qu'il nous a confiée : *"L'ecclésiologie conciliaire a mis en lumière la complémentarité des différentes vocations dans l'Église, appelées à être ensemble les témoins du Seigneur ressuscité en toutes situations et en tout lieu. La rencontre et la collaboration entre religieux, religieuses et fidèles Laïcs, apparaît comme un exemple spéciale de communion ecclésiale, en même temps qu'elle fortifie les énergies apostoliques pour l'évangélisation du monde... La collaboration et l'échange des dons deviennent plus intenses quand des groupes de Laïcs, au sein de la même famille spirituelle, participent par vocation et à leur manière propre, au charisme et à la mission de l'institut. On nouera alors des relations fructueuses, basées sur des rapports de mûre coresponsabilité et soutenues par d'opportuns itinéraires de formation à la spiritualité de l'institut. Naturellement cette collaboration la plus étroite doit se développer, dans le respect réciproque des vocations et des styles de vie propres aux religieux et aux Laïcs.*"⁸

12. C'est ce double appel de l'Esprit pour l'identité et la communion qui forme de manière dynamique le fondement de la Mission partagée. C'est la conclusion à laquelle arrive Vita Consecrata : *"Ce Synode, à la suite de ceux qui ont été consacrés aux Laïcs et aux prêtres, complète l'examen systématique des données particulières qui caractérisent les états de vie voulus par le Seigneur Jésus pour son Église. En effet, si le Concile Vatican II a souligné la grande réalité de la communion ecclésiale où convergent tous les dons en vue de la construction du Corps du Christ et de la mission de l'Église dans le monde, au cours de ces dernières années, il a paru nécessaire de mieux expliquer l'identité des différents états de vie, leur vocation et leur mission spécifique dans l'Église.*"⁹

⁷ ibid. n° 55

⁸ Congregavit nos in unum, n° 70

⁹ Vita Consecrata, n° 4

APPEL À CONNAÎTRE CHACUN SON IDENTITÉ

a) Identité de la vocation laïque

13. D'après *Lumen Gentium* la vocation des Laïcs consiste à chercher le Royaume de Dieu en administrant des affaires temporelles : *"De par leur vocation propre, il revient aux Laïcs de chercher le royaume de Dieu en administrant les choses temporelles et en les ordonnant selon Dieu. Ceux-ci vivent dans le siècle, engagés dans toutes et chacune des activités et professions, dans les conditions ordinaires de la vie de famille et de la vie sociale dont leur existence est comme tissée. C'est là qu'ils sont appelés par Dieu, jouant ainsi le rôle qui leur est propre et guidés par l'esprit évangélique, à travailler comme de l'intérieur, à la manière d'un ferment, à la sanctification du monde et à manifester ainsi le Christ aux autres, principalement par le témoignage de leur propre vie, par le rayonnement de leur foi, de leur espérance et de leur charité."*¹⁰

14. Les Laïcs sont appelés à vivre leur mission comme étant la mission même de l'Église, qui est aussi la mission de Jésus-Christ : *" L'apostolat des Laïcs est donc une participation à la mission salvatrice de l'Église elle-même. Cet apostolat, tous y sont destinés par le Seigneur lui-même en vertu de leur baptême et de leur confirmation. Les sacrements, et en particulier la sainte Eucharistie, communiquent et alimentent cet amour envers Dieu et envers les hommes qui est l'âme de tout l'apostolat... Ainsi tout Laïc, en vertu des dons qu'il a reçus, est le témoin et, en même temps, l'instrument vivant de la mission de l'Église "selon la mesure du don du Christ" (Eph. 4, 7)."*¹¹

15. Les Laïcs sont appelés à laisser voir leur visage et à cesser d'être des chrétiens anonymes, des chrétiens sans visage. *" La riche variété de l'Église trouve sa dernière manifestation à l'intérieur de chacun des états de vie. Ainsi à l'intérieur de l'état de vie laïque se trouvent différentes «vocations», en d'autres termes, des chemins spirituels et apos-*

¹⁰ *Lumen Gentium*, n° 31

¹¹ *ibid.* n° 33

toliques différents qui concernent chacun des fidèles Laïcs. Dans le sillon d'une vocation laïque «commune», fleurissent des vocations laïques «particulières»."¹²

16. Les Laïcs, riches de différents charismes et ministères, doivent échanger avec les autres vocations au sein de l'Église." *La communion ecclésiale est donc un don, un grand don de l'Esprit Saint ; les fidèles sont invités à le recevoir avec reconnaissance et, en même temps, à vivre avec un grand sentiment de responsabilité. Cela se réalise concrètement par leur participation à la vie et à la mission de l'Église, au service de qui les fidèles Laïcs mettent leurs ministères et leurs charismes variés et complémentaires.*"

Le fidèle Laïc "n'a pas le droit de se renfermer sur lui-même, en s'isolant spirituellement de la communauté, mais il doit vivre en un partage continu avec les autres, dans un sens très vif de fraternité, dans la joie d'une égale dignité et dans l'intention de faire fructifier avec les autres l'immense trésor reçu en héritage. L'Esprit du Seigneur lui donne à lui, comme aux autres, des charismes multiples, Il l'appelle à divers ministères et diverses charges, Il lui rappelle, comme Il le rappelle aux autres pour leur rapport avec lui, que ce qui le distingue, ce n'est pas un supplément de dignité, mais une habilitation spéciale et complémentaire au service ..."13

b) Identité de la vocation de Frère

17. L'exhortation apostolique 'Vita Consecrata' qui a suivi le Synode des évêques de 1994 sur la Vie consacrée dans l'Église a apporté une précision importante concernant les religieux frères (VC 60)¹⁴ :

¹² Christi Fideles Laici, n° 56

¹³ ibid. n° 20

¹⁴ Le dernier document de la CIVCSVA, *Identité et mission du religieux frère dans l'Église*, appuie largement sa réflexion sur ce numéro 60 de Vita Consecrata.

« De par sa nature, nous dit ce document, la vie consacrée n'est ni laïque ni cléricale... ». Elle a donc une valeur spécifique qu'il est important de bien connaître.

Il est vrai que selon la terminologie traditionnelle, on appelle les Instituts de Frères des « *Instituts laïques* »¹⁵. « Cependant, poursuit Jean-Paul II dans Vita Consecrata, on a fait ressortir au cours du Synode que cette terminologie n'exprime pas de manière appropriée le caractère particulier de la vocation des membres de ces Instituts religieux. En effet, tout en exerçant les nombreuses activités qu'ils ont aussi en commun avec les fidèles laïques, les religieux le font en fonction de leur identité de consacrés et ils expriment ainsi un esprit de don total au Christ et à l'Église, selon leur charisme spécifique. Pour cette raison, continue le document, de manière à éviter toute ambiguïté et toute confusion avec le caractère séculier des fidèles laïques, les Pères synodaux ont voulu proposer le terme d'Instituts religieux de Frères. »

18. Chaque Congrégation est appelée à découvrir son propre visage dans l'ensemble de la Vie Consacrée. *"Il est donc nécessaire de cultiver soigneusement l'identité charismatique de l'institut afin d'éviter une "généralisation" qui constitue un véritable danger pour la vitalité de la communauté religieuse."*¹⁶

Découvrir et vivre l'identité charismatique est une condition indispensable à la réalisation d'une véritable communion des vocations au service de la mission : *"...Pour atteindre un tel objectif, il est nécessaire d'avoir des communautés religieuses ayant une claire identité charismatique assimilée et vécue, capables par conséquent de la communiquer aux autres et disponibles au partage ; des communautés religieuses, vivant une intense spiritualité et un esprit missionnaire enthousiaste, pour transmettre le même esprit et le même élan évangéliste ; des communautés religieuses qui sachent animer et encourager les Laïcs à partager le charisme de leur institut selon leur carac-*

¹⁵ cf. Perfectae Caritatis, n° 10 ; Vita Consecrata, n° 60.

¹⁶ Congregavit nos in unum, n° 46

*tère séculier et leur style de vie différent, les invitant à découvrir de nouvelles formes de mise en œuvre de ce charisme et de la mission. Ainsi la communauté religieuse peut devenir un centre d'irradiation, de force spirituelle, d'animation, de fraternité qui crée la fraternité, de communion et collaboration ecclésiale, les apports différents contribuant à la construction du Corps du Christ qui est l'Église."*¹⁷

¹⁷ *ibid.* n° 70

3

ITINÉRAIRE MENNAISIEN

CHAPITRE GÉNÉRAL DE 1982

19. Au Chapitre de 1982 on parle pour la première fois des *membres associés*. Cependant, il n'y ait fait aucune mention dans les textes du Chapitre qui s'est concentré sur deux thèmes majeurs : celui du Sacerdoce dans la Congrégation et celui de la Nouvelle Règle. Toute l'attention a été accaparée par ces questions. Mais, comme nous le verrons, le Chapitre de 1988 affirmera que le Chapitre de 1982 a déjà abordé ce thème.

CHAPITRE GÉNÉRAL DE 1988

20. C'est le premier chapitre dans lequel nous trouvons un schéma qui parle de la Mission partagée.

Dans le schéma 402 qui traite de "Notre patrimoine" on dit en référence à notre spiritualité : *"la partager éventuellement avec les Laïcs."*

Mais le schéma 403 a pour titre : *"Les membres associés."* On y lit la proposition suivante : *"La Congrégation des Frères de l'Instruction Chrétienne accepte d'associer d'autres personnes qui désireraient participer à sa mission, à sa vie spirituelle, et même à certains moments de sa vie communautaire. Les associés ne sont liés par aucun lien ca-*

nonique à la Congrégation des Frères de l'Instruction Chrétienne. Ils s'engagent selon des modalités qui seront précisées par les règlements généraux et particuliers de la Congrégation."

21. Pour mener à bien cette proposition le Chapitre établit une série de règles générales et particulières que nous pouvons résumer ainsi :

"La famille mennaisienne peut s'adjoindre, à différents niveaux, des membres d'âge mûr, des deux sexes qui veulent trouver une réponse à leur désir d'approfondir leur vie chrétienne selon le style et la spiritualité de notre Congrégation, tout en restant dans leur état de vie."

"Ils se lient à la Congrégation par un engagement personnel selon les statuts approuvés par le Conseil de Province."

"La Congrégation accompagne et soutient les Laïcs associés dans leur cheminement spirituel et apostolique. Elle offre aux associés un service approprié de formation pour connaître et approfondir l'esprit des Frères. Elle invite les associés à des rencontres avec les communautés."

"Congrégation et associés conservent leur autonomie et leur indépendance respectives sur le plan professionnel, financier et civil."

Les règles particulières disent : *"Dans les règlements ou les statuts doivent figurer les éléments suivants :*

- a. Modalités de présentation, d'admission et de formation*
- b. Nature et fréquence des réunions entre les associés et la communauté.*
- c. Lieux des exercices d'apostolat, selon l'engagement, l'âge et la santé."*

CHAPITRE GÉNÉRAL DE 1994

22. Parmi les quatre priorités retenues par le Chapitre de 1994, la quatrième est rédigée ainsi : *"Notre mission dans l'école : une Mission partagée."*

Le troisième paragraphe dit : *"Intensifier l'effort commencé pour partager notre charisme avec tous les membres de la communauté éducative et dans les lieux d'engagement."*

Dans le cours du paragraphe, comme point d'éclaircissement, le chapitre cite une partie du discours du Cardinal Somalo au Chapitre : *"Associez à votre apostolat, les maîtres qui collaborent avec vous, vos élèves, les familles et les autres chrétiens qui partagent avec vous votre préoccupation d'éducateurs et d'évangélisateurs. Parmi vous les éducateurs Laïcs découvrent aussi dans votre tradition vivante un esprit qui leur permet d'entrer dans vos projets éducatifs. Ce sont les premiers témoins de l'actualité du charisme que vous ont légué vos fondateurs et peuvent y participer en développant les exigences de leur vocation baptismale dans le cadre de votre apostolat."*

Dans les objectifs on lit : *"Intensifier l'effort commencé pour partager notre charisme avec tous les membres de la communauté éducative"*.

Parmi les lignes d'action à mener dans l'école on précise : *"Evaluer notre relation avec les Laïcs ; partager les postes de responsabilité."*

Au niveau de la Province : *"Associer les Laïcs à notre spiritualité et à nos activités, de façon spéciale en développant l'expérience des membres associés."*

CHAPITRE GÉNÉRAL DE 2000

23. Un des documents du Chapitre porte comme titre : *"Une Mission partagée"*.

Dans l'introduction se trouvent des phrases comme : *"Le charisme de la Congrégation est vivant et cela grâce à l'engagement près des Frères, dans la mission des jeunes et adultes conscients de l'importance de leur vitalité pour le monde de ce temps." "Quand nous acceptons de travailler et de vivre ensemble, en étant fidèles au charisme, nous constatons un enrichissement mutuel et une réaffirmation de l'identité de chaque vocation."*

Dans cette voie, quelques réticences se font jour de la part des Frères et des Laïcs : *"Nous sentons le besoin de bien définir ce qu'est la Mission partagée."*

24. Le Chapitre propose cette orientation :

"Frères et Laïcs 'mennaisiens' nous sommes invités à poursuivre nos efforts avec audace, à nous mettre en chemin dans la confiance, pour vivre ensemble la Mission partagée dans une Église "commun-ion", famille de Dieu."

L'orientation s'applique ensuite à différents aspects :

- Le Charisme éducatif mennaisien.

Dans ce paragraphe, on peut lire : *"Au niveau de la Congrégation et dans chaque Province, nous devons donner un "cadre de référence" souple adressé aux communautés de Frères et de Laïcs pour vivre la Mission partagée. Préciser les différentes formes que peut adopter la Mission partagée en tenant compte des différents degrés d'engagement."*

- Communautés et équipes mennaisiennes

"Que la communauté intègre la Mission partagée dans ses projets communautaires :

Proposer des échanges communautaires entre Frères et Laïcs.

Rénover la pastorale des vocations.

Communication, information.

Fournir les moyens de partager les expériences par Provinces et par secteurs.

- Au niveau de la Congrégation et avec l'initiative du Conseil général : *Proposer la constitution du réseau mennaisien international.*

25. Le Chapitre général a voulu également préciser quelques traits de la spiritualité mennaisienne comme éléments d'une véritable spiritualité apostolique :

« Voici quelques traits de la spiritualité mennaisienne qui nous semblent devoir être particulièrement approfondis et vécus aujourd'hui par chaque Frère, dans chaque communauté et au niveau de toute la Congrégation :

- *La recherche de la volonté de Dieu, vécue au quotidien (expérience de Gethsémani).*
- *Le primat de Dieu Seul.*
- *L'abandon à la Providence vécu comme disponibilité et confiance audacieuse qui disposent à la paix et à la joie.*
- *L'humilité vécue comme le renoncement à toute volonté de pouvoir afin de suivre Jésus qui séduit et appelle à prendre le même chemin que lui au service des hommes de ce temps.*
- *Le désir de reproduire le visage de Jésus (Mc 10, 13-16) en étant frère "au service du peuple de Dieu, spécialement de la jeunesse, avec une prédilection pour les pauvres"(C 1) ».*

CHAPITRE GÉNÉRAL DE 2006

26. Dans le second document du Chapitre 2006, on voit le titre suivant : *"Au service de la Mission partagée, approfondir la mission éducative mennaisienne partagée, Frères et Laïcs."*

Dans les paragraphes des convictions, nous pouvons lire : *"Dans l'Église-communion, la mission est une Mission partagée. Le fait de partager la mission est un chemin d'espérance et de fécondité pour la Congrégation."*

27. Le second paragraphe du document capitulaire fait état de trois grandes orientations :

- **La Mission** : *"les Frères et les Laïcs qui partagent le charisme mennaisien, vivent la mission éducative comme source de sanctification personnelle et comme réalisation de leur propre vocation."*
- **La Mission partagée** : *"les Frères s'engagent dans la Mission partagée comme sur un chemin de communion. Il est bien évident que cela demande une conversion du cœur pour la découvrir et la vivre dans le quotidien."*

*"La communauté s'ouvre à la Mission partagée par la formation, le partage des moments de vie et de prière avec les Laïcs, spécialement **les associés.**"*

"Les membres associés sont des hommes et des femmes qui ont suivi une voie particulière de leur vocation dans laquelle ils vivent leur

vie chrétienne selon la spiritualité et la mission mennaisienne. Cet engagement est public, stable et en l'absence d'une association reconnue des Laïcs, accepté par la Congrégation."

"Frères et Laïcs s'engagent à présenter de façon positive toutes les vocations, mais spécialement, dans la situation actuelle, celle du Frère."

- **La Mission partagée et la formation :** *"La Mission partagée peut adopter différentes formes et des niveaux différents qui respectent l'itinéraire de chacun selon sa situation. Les communautés intègrent dans leur projet communautaire des moments de formation commune avec les Laïcs qui partagent notre charisme."*

Le Conseil général soignera particulièrement l'élaboration du cadre de la Mission partagée."

28. C'est dans ce Chapitre qu'on introduit en réalité le numéro sur la Mission partagée dans le Directoire : *"La Mission partagée est un appel de l'Esprit adressé aux Frères et aux Laïcs pour qu'ils vivent ensemble le charisme mennaisien. Dans le contexte de la Mission partagée, le Frère est appelé à être témoin de la primauté de Dieu, signe prophétique de la fraternité et mémoire du charisme. Avec les Laïcs, la communauté discerne la Mission partagée et approfondit la spiritualité et le sens de la mission, s'engage dans des expériences de communion et de collaboration, dans le respect des exigences propres aux différents états de vie."*

ASSEMBLÉE INTERNATIONALE MENNAISIENNE DE 2008

29. En août 2008, la première Assemblée internationale mennaisienne, réunissant environ 80 mennaisiens, Frères et Laïcs, venus des 5 continents, a été l'événement fondateur de la Famille mennaisienne, et a donné le premier texte de référence d'avril 2009.

(Cf. introduction du F. Yannick HOUSSAY, p.8)

CHAPITRE GÉNÉRAL DE 2012

30. La plupart des documents de ce Chapitre mentionnent les Frères et les Laïcs qui sont tous concernés par les orientations prises.

Quatorze Laïcs mennaisiens ont été invités à dialoguer pendant deux jours avec l'Assemblée capitulaire. Le texte écrit à la suite de ces échanges, met en évidence trois orientations :

- Envoyés pour évangéliser. Une mission commune : témoigner, discerner, accompagner.
- Formés pour témoigner. Un choix vital : se former pour former.
- En partenariat, Laïcs et Frères. Avec des appels précis :
 - Renforcer les liens dans la Famille mennaisienne.
 - Adapter les structures aux différents niveaux et créer une commission internationale.
 - Développer la communion pour la mission.

ASSEMBLÉE INTERNATIONALE MENNAISIENNE DE 2015

31. La 2^{ème} Assemblée Internationale de la Famille mennaisienne s'est tenue à Ploërmel du 16 au 21 août 2015 avec 90 participants de 25 nationalités différentes. Toute la réflexion s'est organisée autour de quatre grands axes : Équipe de Mission – Formation – Organisation de la Famille mennaisienne et Projet Éducatif Mennaisien.

À la suite à cette rencontre les provinces ou districts sont invités à mettre en place une Commission d'Animation de la Famille mennaisienne. Au niveau de la Congrégation est créée la Commission Internationale de la Famille mennaisienne, composée de Laïcs et des Frères du Conseil général.

CHAPITRE GÉNÉRAL DE 2018

32. Le Chapitre de 2018 implique toute la Famille mennaisienne en ce sens que les orientations prises concernent aussi bien les Laïcs que les Frères, notamment sur :

- La mission éducative : appel à développer une culture de fraternité.
- La pastorale des vocations : enjeu vital pour la Famille mennaisienne.
- La formation : former des formateurs pour notre avenir commun.

Les Frères et les Laïcs présents pendant une partie du Chapitre ont également donné des orientations spécifiques pour la Famille mennaisienne. Nous pouvons souligner :

- L'appel à « chaque Frère et chaque communauté à penser et à vivre de plus en plus 'en mode Famille mennaisienne' » (n° 16).
- L'insistance sur la nécessité « d'une structuration toujours plus dynamique et porteuse de vie » de la Famille mennaisienne.
- L'attention spécifique aux « Jeunes Adultes Mennaisiens » au sein de la Famille mennaisienne, par un document particulier.

NOUVEAU TEXTE DE RÉFÉRENCE DE 2020

33. Le travail de réécriture du Texte de référence, déjà entrepris par la Commission Internationale de la Famille mennaisienne avant le Chapitre 2018, est poursuivi pour aboutir au nouveau Texte de Référence 2020. Ce texte apporte des clarifications sur la composition de la Famille mennaisienne et prend en compte l'existence de l'Association « Laïcs Associés Mennaisiens », dont les Statuts ont été approuvés par la CIVCSVA. Il intègre aussi les éléments d'organisation apparus depuis la parution du premier Texte de référence.

4

LA FAMILLE MENNAISIENNE

La Famille mennaisienne en Église

34. La Famille mennaisienne est une famille spirituelle fondée sur le charisme reçu de Jean-Marie de la Mennais et Gabriel Deshayes, transmis aux premiers Frères pour être vécu, conservé, approfondi et constamment développé dans le Corps du Christ toujours en croissance. C'est un don de l'Esprit-Saint à l'Église, Peuple de Dieu, en vue d'une mission particulière, selon une manière spécifique de vivre l'Évangile.

Composition de la Famille mennaisienne

35. La Famille mennaisienne regroupe

- les Religieux-Frères qui appartiennent à la Congrégation des Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel,
- les membres de l'Association « Laïcs Associés Mennaisiens » (LAM),
- les autres membres, groupes ou associations qui se réfèrent au charisme mennaisien.

Chemins de vie dans la Famille mennaisienne

36. Ceux et celles qui participent à une œuvre éducative mennaisienne ou qui font partie d'un groupe mennaisien, ou qui, tout sim-

plement, entrent en contact avec la Famille mennaisienne, peuvent suivre les itinéraires suivants :

- ***À partir de la mission éducative***

Des éducateurs, parents, élèves, ou anciens élèves, etc., qui participent d'une manière ou d'une autre à la mission éducative mennaisienne avec une attitude positive et stimulante, qui collaborent efficacement à l'œuvre et qui tissent des relations interpersonnelles caractérisées par des liens de simplicité et d'accueil, font le choix de connaître et de vivre les caractéristiques fondamentales de l'identité mennaisienne. Peu à peu, ils découvrent la richesse de vivre l'Évangile à la lumière du charisme mennaisien.

D'autres, qui ne sont pas directement impliqués dans une œuvre éducative mennaisienne, mais qui sont en contact avec des Frères ou des Laïcs de la Famille mennaisienne, découvrent ainsi une invitation à adopter les lignes fondamentales du charisme dans le cadre de leurs propres engagements de chrétiens. Ils décident alors de participer à des formes communautaires de la Famille mennaisienne où ils nourrissent leur vie chrétienne.

- ***À partir de l'expérience spirituelle***

Des hommes et des femmes découvrent dans les éléments de la spiritualité mennaisienne une source qui alimente la dimension intérieure de leur vie. Ils partagent, avec une communauté ou un groupe de Frères et/ou de Laïcs, des temps de prière et de formation qui leur permettent de connaître et d'incarner le visage évangélique mennaisien dans leur vie quotidienne. Des itinéraires de formation leur proposent d'approfondir cette dimension.

Ils cherchent à exprimer les éléments de l'identité mennaisienne par des engagements éducatifs et pastoraux inscrits dans des projets élaborés avec leur communauté de référence, en accord avec les instances de décision de la Famille mennaisienne de leur secteur d'appartenance.

La diversité des membres de la Famille mennaisienne

37. Outre les Frères, parmi celles et ceux qui sont membres de la Famille mennaisienne,

- Certains s'appuient sur d'autres réalités que sur la Famille mennaisienne. Ils ne fondent pas nécessairement leurs options de vie sur la foi chrétienne, mais ils vivent des valeurs humaines qui donnent force au projet éducatif mennaisien. D'autres sont déjà engagés comme Laïcs dans l'Église : ils appartiennent à une autre Famille spirituelle ou à un mouvement ecclésial, ou ont un engagement paroissial.
- D'autres encore se sentent attirés par le charisme mennaisien sans pour autant le percevoir comme une vocation partagée. Ils ont des liens avec la réalité mennaisienne, apprécient la qualité, l'accueil, le témoignage et la mission des Frères et des Laïcs pour qui le charisme mennaisien correspond à une vocation.
- D'autres, enfin, après avoir parcouru l'un ou l'autre des chemins présentés ci-dessus, ont découvert le charisme mennaisien comme le chemin de leur vocation de Laïc dans l'Église et le monde. Ils se sentent interpellés par le Charisme au point de le choisir, personnellement, comme une forme de vie pour croître comme disciples-missionnaires. Ces Laïcs peuvent se retrouver dans des groupes mennaisiens et s'engager dans l'Association « Laïcs Associés Mennaisiens ».

Les groupes mennaisiens

38. Dans l'Église-communion, la Famille mennaisienne est une communion de communautés. Ses membres peuvent participer à différentes formes d'expérience communautaire :

- **Communautés mennaisiennes.** Ce sont des communautés constituées par une communauté de Frères et de quelques Laïcs qui ont un projet commun et qui partagent périodiquement la prière, la mission, la formation et d'autres temps communautaires.
- **Fraternités mennaisiennes.** Ce sont des groupes formés de Laïcs et de Frères, ou seulement de Laïcs qui sont en lien avec

une communauté de Frères, ou un groupe de communautés, ou un District ou une Province.

- **Autres groupes mennaisiens de partage et de réflexion**, en lien avec la Province ou le District.

Les Laïcs Associés Mennaisiens

Association « Laïcs Associés Mennaisiens »

39. L'Association « Laïcs Associés Mennaisiens » regroupe les membres laïcs de la Famille mennaisienne qui, par un engagement officiel, s'associent à la Congrégation.

Cette association dispose de Statuts et a été reconnue par la CIVCSVA comme Association de fidèles en lien avec la Congrégation conformément au N° 303 du Code de Droit Canon.

L'Association s'organise dans les différentes entités de la Con-

« Les associations dont les membres, participant dans le monde à l'esprit d'un institut religieux ; mènent la vie apostolique et tendent à la perfection chrétienne sous la haute direction de cet institut, sont appelées tiers-ordres ou portent un autre nom approprié. » (Code de Droit Canon n° 303)

gréga-tion (Provin-cés et Dis-tricts) selon les Statuts, en lien avec les Supérieurs ma-jeurs concernés.

Selon les pays, les groupes de Laïcs Associés Mennaisiens peuvent avoir une reconnaissance civile.

Laïcs Associés Mennaisiens

40. Après un processus de formation, de discernement et avec un accompagnement approprié, les Laïcs de la Famille mennaisienne peuvent décider de s'engager officiellement dans l'Association. Ils sont appelés 'Laïcs Associés Mennaisiens'.

Organisation de la famille mennaisienne

41. La fraternité mennaisienne locale¹⁸

41.1. La Cellule de base : La Fraternité mennaisienne est la cellule de base de la Famille mennaisienne. Elle est composée de Laïcs ou de Frères et de Laïcs. Les membres se réunissent périodiquement, par exemple une fois par mois, pour prier ensemble et tisser des liens fraternels. Ils s'associent à la mission de l'Institut, chacun selon ses talents et en étant attentif au service des plus pauvres.

41.2. L'animateur et sa mission : L'animateur est élu par les membres de la fraternité pour trois ans. Son mandat est renouvelable une fois. Sa mission est un service qui consiste à :

- S'inscrire dans la dynamique de la Province ou du District
- Animer la fraternité en favorisant l'unité et la participation
- Entretenir des relations cordiales avec la communauté des Frères et avec les autres entités de la Famille mennaisienne.

41.3 Les Rencontres : Les rencontres de la fraternité expriment et construisent notre identité comme membres de la Famille Mennaisienne. En ce sens, il faut tenir compte des éléments suivants : partage de vie et de mission, moments de prière, temps de formation et de célébration, de discernement communautaire, d'organisation et de convivialité.

41.4 Des points d'attention : Afin de garantir la qualité des liens fraternels, il est important de prêter une attention particulière à ces éléments :

- La taille du groupe qui facilite la relation entre les membres,

¹⁸ Note : Il existe d'autres réalités de la Famille mennaisienne (voir n°38)

- le choix de l'animateur,
- la préparation des réunions,
- la participation régulière et active de tous les membres.

42 La commission d'animation de la Famille mennaisienne (Province ou District)

42.1. Composition

Le Frère Provincial ou le Frère Visiteur, du consentement de son Conseil, en lien avec les Laïcs de la Famille mennaisienne, et en concertation avec le Conseil général par l'intermédiaire de l'Assistant concerné, décide de constituer une Commission d'animation de la Famille mennaisienne. Il veille à une représentation équilibrée.

Cette Commission est composée

- de Frères désignés par le Supérieur majeur et son Conseil,
- de membres de l'Association « Laïcs Associés Mennaisiens »,
- de membres laïcs représentant les groupes ou réalités de la Famille mennaisienne de la Province ou du District.

Le Frère Provincial ou le Frère Visiteur est membre de droit.

Les modalités de choix ou d'élection des membres de la Commission d'animation sont définies par la Province ou le District.

Là où cette commission n'existe pas encore, le Conseil Provincial ou de District assumera provisoirement cette fonction d'animation de la Famille mennaisienne.

42.2. Fonctionnement

1. Le mandat des participants pourra être de 3 ans, renouvelable une fois.

2. La Commission élit en son sein un(e) coordinateur(trice) et deux autres membres qui constituent le bureau. Ce bureau organise les réunions de la Commission et veille à la mise en œuvre de sa mission.

3. Le(la) coordinateur(trice) est le(la) référent(e) de la Commission d'animation de la Famille mennaisienne auprès des instances qui le sollicitent (Congrégation, diocèse, etc.).

4. La Commission peut constituer des groupes de travail en son sein.

42.3. Mission

La Commission provinciale ou de District est le principal animateur de la Famille mennaisienne. Elle cherche à :

1. Promouvoir le charisme mennaisien, notamment par des programmes de formation commune, Frères et Laïcs, et des propositions de ressourcements.

2. Veiller à la communion des divers groupes de la Famille mennaisienne engagés dans la mission éducative et évangélisatrice des jeunes.

3. Favoriser les liens fraternels entre Laïcs et Frères.

4. Susciter la mise en place d'une animation pastorale vocationnelle qui porte le souci des vocations de Frères et celles de Laïcs engagés.

5. Veiller à ce que tous les groupes de la Famille mennaisienne de la Province et du District développent une culture commune, par la communication et l'articulation de toutes les propositions d'animation.

6. Répondre aux demandes du Conseil général lorsqu'il faut choisir des délégués de la Famille mennaisienne pour la formation, la représentation ou l'animation au niveau international.

7. Soutenir les liens avec les autres Commissions de la Famille mennaisienne des Provinces ou Districts de la Congrégation, notamment celles qui se trouvent sur le même Continent ou qui partagent la même langue.

8. Réfléchir et mettre en place une organisation financière au sein de la Famille mennaisienne en vue de soutenir les projets d'animation.

9. Célébrer une journée de la Famille mennaisienne chaque année.

10. Proposer des initiatives en vue du développement du charisme mennaisien pour l'éducation et l'évangélisation des jeunes.

11. Encourager l'émergence des groupes de Jeunes adultes mennaisiens.

12. Quelques points d'attention :

- La Commission veille à la naissance et à l'accompagnement de fraternités locales en envoyant régulièrement des outils de formation.
- Elle collabore activement à la formation de ceux qui veulent s'engager comme Laïcs Associés Mennaisiens et favorise le développement de l'Association.
- Elle fait le lien avec la Commission internationale de la Famille mennaisienne. Elle veille à faire connaître le thème d'année proposé par la Congrégation et encourage à participer aux temps de formation internationale.
- Elle encourage les rencontres qui favorisent l'unité entre fraternités voisines.

Commission internationale de la Famille mennaisienne

43. Composition

- Le Frère Supérieur général et les Frères Assistants,
- Un membre de l'Association « Laïcs Associés Mennaisiens » selon les Statuts,
- 5 ou 6 laïcs(ques), membres des Commissions d'animation de la Famille mennaisienne des Provinces et des Districts. Les mandats sont de 3 ans, renouvelables une fois. Les critères et les modalités de désignation et de répartition sont déterminés par la Commission internationale.

Le Frère Secrétaire général de la Congrégation en assure le secrétariat.

44. Fonctionnement

- Réunions : La Commission se réunit au moins une fois, en mode présentiel, pendant son mandat et autant de fois que nécessaire en ligne.
- Bureau : La Commission désigne en son sein un bureau de trois membres (un Frère et deux Laïcs). Ce bureau organise et anime les réunions de la Commission. Il veille à la mise en œuvre de sa mission.
- Groupes de travail : La commission peut constituer, selon les besoins, des groupes de travail, par exemple le thème d'année et la formation, l'accompagnement des LAM et des JAM, les engagements missionnaires et le volontariat, etc... Dans l'exécution de leur mission, les membres de ces groupes peuvent faire appel à d'autres personnes ressources.
- Collaboration : Elle travaille en étroite collaboration avec les Commissions de Province ou de District et là où elles n'existent pas encore, avec les Conseils de Province ou de District.

45 Mission

La Commission internationale de la Famille mennaisienne est un organe d'animation, notamment de tout ce qui touche à la vie spirituelle, aux liens fraternels, à l'engagement apostolique et à la formation.

Elle fixe les orientations générales et prend des décisions qui peuvent favoriser le bon fonctionnement et l'unité de la Famille mennaisienne.

Pour ce faire, elle doit :

- Favoriser la communication au niveau de la Famille mennaisienne.
- Promouvoir des initiatives de formation et mutualiser les ressources.
- Encourager l'émergence des groupes de Jeunes adultes mennaisiens.
- Proposer des initiatives en vue du développement du charisme mennaisien pour l'éducation et l'évangélisation des jeunes.

5

LE LAÏC DANS LA FAMILLE MENNAISIENNE

VOCATION ET IDENTITÉ

46. Ce chapitre a pour but de proposer un itinéraire spirituel à ceux qui se sentent appelés à approfondir leur présence dans la Famille mennaisienne.

Il n'indique que quelques repères sur ce chemin.

“Le Christ manifeste pleinement l'homme à lui-même et lui découvre la sublimité de sa vocation” (GS 22).

“ Tous ceux qui croient au Christ, quels que soient leur condition et leur état de vie, sont appelés par Dieu, chacun dans sa route, à une

sainteté dont la perfection est celle même du Père ». (Vat. II, Lumen Gentium, n° 11)

“ Les fidèles laïcs, eux aussi, sont appelés personnellement par le Seigneur, de qui ils reçoivent une mission pour l’Église et pour le monde. ” (La vocation et la mission des Laïcs dans l’Église et dans le monde, n° 2)

“Tous les chrétiens ont reçu cette vocation : aucun de nous n’entrera dans le sein de Dieu, s’il n’est devenu conforme à l’image de son Fils.” (JMLM, Sermons II, p. 497)

“Quand Dieu dit qu’il veut notre sanctification, c’est donc comme s’il disait ... que toutes nos pensées soient conformes à ses pensées et que nous soyons son image vivante !” (JMLM, Sermons II, p. 632)

Une vocation

47. Sur le chemin de nos Instituts religieux, en Église communion, un nouveau chapitre s’est ouvert, riche d’espérance : l’Esprit invite les fidèles Laïcs à vivre leur consécration baptismale à travers les charismes qui ont leur origine dans les Congrégations religieuses.

Dans les groupes de celles et ceux qui tissent des liens avec la Famille mennaisienne, certains découvrent un **appel particulier** à vivre selon **le charisme mennaisien**. Sous le nom de **Laïcs** nous entendons ici tous les fidèles, à l’exclusion des membres engagés dans un ordre sacré et dans un état religieux reconnu par l’Église ; c’est-à-dire les fidèles qui, après avoir été incorporés au Christ par le baptême, ont été associés au Peuple de Dieu et rendus à leur manière, participants de l’office sacerdotal, prophétique et royal du Christ, et qui exercent pour leur part la mission dévolue au peuple chrétien tout entier dans l’Église et dans le monde. (LG 31, § 1)

48. Le Laïc de la Famille mennaisienne se reconnaît appelé par Dieu à vivre à la suite du Christ, dans le sillage et avec la passion de Jean-Marie de la Mennais et Gabriel Deshayes.

Il collabore activement à l'établissement du Royaume de Dieu. Touché par la réalité des enfants et des jeunes, il frémit avec des « entrailles de miséricorde »¹⁹ devant les nécessités des plus faibles et des plus éloignés ; il est pour eux une bonne nouvelle.

Cet **appel** se vit selon les différentes dimensions de toute vie chrétienne : **spiritualité, mission et communion**.

Spiritualité : un cœur modelé par l'Esprit

49. Le Laïc de la Famille mennaisienne est appelé à une authentique vie spirituelle chrétienne, c'est-à-dire à une vie selon l'Esprit. Marchant dans les pas de Jean-Marie de la Mennais, il fait de la « spiritualité mennaisienne », avec ses traits caractéristiques, un guide pour sa vie personnelle en Église, pour répondre à l'appel à la sainteté reçu au baptême.

“Se tenir toujours dans une entière dépendance de l'esprit de Dieu, et ne le contrister jamais : être attentif à reconnaître ce qu'il demande de nous le consulter souvent, et lorsque nous sommes incertains du parti que nous devons prendre, le prier avec une ardeur nouvelle d'être la lumière de notre cœur.” (JMLM, Mémorial, p.15)

Discernement. Le Laïc comprend la suite du Christ comme une expérience de discernement dans la vie courante. Il reconnaît dans les éléments fondamentaux du charisme mennaisien un moyen qui lui

¹⁹ 1. cf. Mt 9, 36 ; Mc 6, 34 ; Lc 15, 20 - « Les sentiments que j'éprouve (...) prennent chaque jour en moi une force nouvelle, parce que chaque jour, ils sont excités par ce que j'entends de toutes parts, et par les demandes qui me sont adressées par une foule de vénérables et saints pasteurs dont la voix est, si je puis m'exprimer de la sorte, pleine de larmes (...). Et moi prêtre, à qui leur âme est confiée, moi qui au jour du jugement en répondrai devant Dieu, je vous supplie de former au plus vite l'établissement depuis si longtemps désiré, depuis si longtemps attendu ! Si vous tardez un peu, le loup entrera dans la bergerie, et sous les yeux du pasteur, dévorera le troupeau ». (JMLM, Sermons II, p. 538-539)

permet de découvrir, lire, comprendre et accueillir les appels de l'Esprit-Saint en vue de se laisser configurer toujours plus au Christ.

Unité de vie. Sa vie spirituelle colore toute son existence, donnant sens à tout ce qu'il vit et fait, en particulier en faveur des enfants et des jeunes plus défavorisés. Le charisme le pousse à voir Dieu en tout et à vivre la présence du Seigneur dans la prière et dans la mission, en famille et au travail, dans la liturgie du « temple » et dans le « temple »²⁰ de la vie quotidienne.

Ange gardien des plus petits. Le Laïc se nourrit d'une double présence : la présence du Seigneur dont il contemple le visage et dont il est le témoin devant les enfants ; et sa propre présence aux enfants et aux jeunes. Deux présences qui se compénètrent et se vivent comme le reflet d'un même amour.²¹

Image de Jésus. Dans sa vie de famille et dans son travail, il cherche à être le visage de Jésus, à manifester son amour, sa miséricorde et sa tendresse. Il apprend aussi des petits la simplicité et l'humilité qui permettent d'accueillir le Royaume et de s'abandonner dans les mains de Dieu.

Abandonné à la Providence. Se sachant « reçu de Dieu »²², il s'abandonne en paix à la Providence, et cultive sa relation à Dieu en faisant de sa vie une offrande unie à celle de Jésus dans le sacrement de l'Eucharistie.

Cultivant l'homme intérieur. Il découvre Dieu à la Lumière de sa Parole lue en Église, et dans un dialogue continu avec le monde. Il cultive l'intériorité à travers l'expérience du silence intérieur et extérieur, afin de donner priorité à la Parole de Dieu face aux autres paroles.

²⁰ « Votre école est un temple... » (JMLM, Sermons II, p.562)

Dans la spiritualité mennaisienne se concilient la présence au monde et la présence à Dieu. C'est ce qu'on appelle l'unité de vie.

²¹ Cf. Merino-Olabarrieta, *Spiritualité mennaisienne*, p.126

²² "Il aime à nous voir dormir tranquilles sur son sein : notre paix est sa gloire- cette pensée est bien consolante et le cœur chrétien qui la médite en est ravi. » (JMLM, *Mémorial*, p.6) ; cité dans « Reçu de Dieu », *Etudes mennaisiennes*, n°1, p. 11

Marie, Mère et modèle de vie. En contemplant Marie, Mère de Dieu, il est invité à cultiver l'humilité, disposition fondamentale que Jean-Marie de la Mennais souhaitait pour ses Frères. En Marie, fidèle disciple de Jésus, le Laïc a une Mère, une enseignante et une amie, sur le chemin de son identification au Christ.

Mission : image de Jésus Maître au milieu des 'petits'

50. Baptisé, le Laïc de la Famille mennaisienne est appelé à participer à la mission universelle de l'Église comme « disciple-missionnaire ». Partageant le même charisme avec les Frères, il s'engage avec eux dans la mission d'éducation et d'évangélisation au service des enfants et des jeunes.

« Laissez les enfants venir à moi » (Mc 10, 14)

“Jésus-Christ nous a été donné pour Roi, pour Maître et pour Modèle ; il est notre chef ; nous sommes ses membres ; nous devons par conséquent entrer dans ses desseins, travailler à ses œuvres, ... continuer sa vie ; en un mot être consommé dans l'unité avec lui, comme lui-même est un avec son Père”. (JMLM, Sermons II, p. 617)

« Vous êtes des messagers d'amour et de paix ». (Sermons II, p. 404)

Le Laïc de la Famille mennaisienne s'identifie au projet de Dieu le Père qui l'envoie comme serviteur, principalement mais non exclusivement, dans le champ de l'éducation chrétienne des enfants et des jeunes, spécialement des plus pauvres, en communion avec la Congrégation des Frères.

Au sein de la famille et au travail, il témoigne que le Seigneur a posé sur lui son regard et l'a envoyé pour annoncer la bonne nouvelle de l'Évangile qu'il rend présent par sa manière de vivre les paraboles et les miracles du Royaume.

Au milieu des enfants et des jeunes qui lui sont confiés, il s'efforce d'être le reflet du visage de Jésus. Il cherche à le faire connaître par son témoignage de vie au sein de la communauté.

Le Laïc regarde la réalité avec le cœur de Jésus, et, comme Lui, il adoucit les souffrances des plus fragiles, de ceux qui sont loin, de ceux qui vivent aux périphéries matérielles et existentielles. Il vise à y répondre avec une charité créative, comme instrument de la miséricorde de Dieu, à la manière de Jean-Marie de la Mennais et Gabriel Deshayes.

La participation à la mission peut prendre des formes très variées mais chacun s'efforce d'actualiser le charisme mennaisien par sa prière et son action. Vivre en disciple-missionnaire exige disponibilité, discernement et engagement.

Communion : artisan de communion

51. Membre de l'Église Communion, le Laïc de la Famille mennaisienne est appelé à vivre toujours plus des relations de fraternité et à être artisan de communion et de paix. Son appartenance à la Famille mennaisienne comporte une dimension communautaire dont les modalités peuvent varier.

« Mes enfants, plus que jamais, ne faisons qu'un ; portons le fardeau les uns des autres afin d'accomplir la loi du Christ (cf. Ga 6, 2). N'ayons qu'un cœur pour aimer Dieu et réunissons toutes nos forces pour étendre son règne. Courage et confiance, mes enfants. Ah ! si nous sommes fidèles jusqu'à la fin, notre récompense sera grande dans le ciel ». (JMLM, Sermons II, p. 532)

Le Laïc de la Famille mennaisienne, uni aux Frères et aux autres Laïcs, est signe de la fraternité inaugurée par le Christ.

Il est un artisan de communion au milieu des Frères, des Laïcs, et des Laïcs et Frères réunis. Par ses paroles et ses actes, il engendre la communion dans sa propre famille et sur son lieu de travail. Avec hu-

milité, il met ses qualités personnelles au service de la communauté. Il ne cherche pas à se mettre en avant ; se décentrant de lui-même, il est artisan de paix.

Dans la Famille mennaisienne le Laïc participe à l'une ou l'autre des différentes expériences communautaires : communauté mennaisienne, fraternité mennaisienne, autres groupes... (Cf. n° 33)

Ces expériences communautaires peuvent prendre en compte les éléments suivants :

- Partager la prière communautaire de manière régulière.
- Prendre part aux retraites de la Province ou du District.
- Se joindre à certaines célébrations mennaisiennes de la communauté locale, de la Province ou du District et travailler à leur préparation.
- Participer périodiquement aux réunions communautaires de Frères et de Laïcs.
- S'associer à la mission mennaisienne de la communauté, chacun selon ses talents et en étant attentif au service des plus pauvres.
- Cultiver la spiritualité de communion entre Frères et Laïcs.

**Statuts de l'association
« Laïcs
Associés
Mennaisiens »**

OCTOBRE 2020



FRATELLI DELL'ISTRUZIONE CRISTIANA

CASA GENERALIZIA

Via Divina Provvidenza, 44, 00166 Roma ITALIA

Tel.: (39) 06 66 41 56 18 Email: superioregenerale@lamennais.org

Web: www.lamennais.org



Frère Hervé Zamor,
Supérieur général

à

Mgr José Rodriguez Carballo, O.F.M
Archevêque Secrétaire
CICVSA

Rome, le 9 mars 2020.

Objet : Demande d'approbation des Statuts de l'Association « Laïcs Associés Mennaisiens »

Monseigneur,

En réponse à l'appel de l'Église encourageant les « *nouvelles expériences de communion et de collaboration* » (Vita Consecrata, n° 55) entre les fidèles laïcs et les personnes consacrées, la Congrégation des Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel a parcouru un long chemin d'approfondissement de son charisme de fondation en le proposant à tous ceux qui partagent sa mission éducative ou qui se sentent attirés par sa spiritualité. En effet, depuis notre Chapitre général de 1988, Frères et Laïcs ont appris à se prêter un mutuel appui sur le chemin de la sainteté.

Partout, dans la Congrégation, la présence des Laïcs « *s'est révélée source d'engagements nouveaux, d'avancées audacieuses et de fécondité nouvelle. Nous rendons grâce à Dieu pour ces hommes et ces femmes qui ont entendu l'appel à vivre le même charisme que nous. Notre charisme est un don de l'Esprit à l'Église. Il nous a saisis ; il saisit aujourd'hui les Laïcs* » (Chapitre général 2018, n° 16).

Fort de cette longue expérience de communion et de partage de notre charisme avec les Laïcs, et d'un commun accord avec eux, le Chapitre général de mars 2018 a confié au gouvernement général de la Congrégation la mission de poursuivre le discernement afin de parvenir à « *une structuration toujours plus dynamique et porteuse de vie de l'être-ensemble, Frères et Laïcs* » (Chapitre général 2018, n° 17).

Ainsi, après deux ans de travail synodal, le Conseil général et quelques délégués laïcs ont élaboré les Statuts de l'Association « *Laïcs Associés Mennaisiens* » dont les membres, participant dans le monde à l'esprit de notre Congrégation, partagent notre apostolat et tendent à la perfection chrétienne sous la conduite de notre Institut (cf. CDC, n° 303). Ces statuts ont donc été approuvés par le Supérieur général consentement de son conseil, le 4 mars 2020.

En conséquence, je sou mets ces statuts à la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique pour approbation.

Restant à votre entière disposition, Monseigneur, je vous prie de croire en mes sentiments respectueux et dévoués dans le Seigneur.



Frère Hervé Zamor
Supérieur général



CONGREGATIO
PRO INSTITUTIS VITAE CONSECRATAE
ET SOCIETATIBUS VITAE APOSTOLICAE

Prot. n. V.47-1/2017

DECRET

L'Association *Laïcs Associés Mennaisiens* est une Association de fidèles dont les membres, selon le canon 303, désirent participer dans le monde au charisme de l'Institut religieux de droit pontifical des *Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel*, fondé par le Vénérable Jean-Marie Robert de la Mennais.

Sensibles à l'appel de l'Eglise et désireux de réaliser l'appel à la sainteté propre à chaque baptisé, les membres de l'Association, présents en diverses nations, entendent vivre l'idéal, l'esprit et la mission apostolique de l'Institut susmentionné selon la condition propre de leur état de vie.

Vu la demande présentée le 9 mars 2020 par le Supérieur général avec le consentement de son Conseil sur mandat du Chapitre général, cette Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique, après avoir examiné avec attention les Statuts, reconnaît l'Association *Laïcs Associés Mennaisiens* comme « Œuvre propre » de l'Institut et déclare qu'elle doit être reconnue par tous comme telle.

En même temps, cette Congrégation approuve les *Statuts* de cette Association rédigés en langue française, selon l'exemplaire conservé dans les archives du Dicastère.

Nonobstant toutes dispositions contraires.

Du Vatican, 22 juillet 2020,
en la Fête de Sainte Marie Madeleine,
Disciple du Seigneur.


✠ José Rodríguez Carballo, O.F.M.
Archevêque Secrétaire


João B. Card. de Aviz
Préfet

Nature et but

1. L'Association « Laïcs Associés Mennaisiens » est une association de fidèles dont les membres participent dans le monde au charisme et à la mission de l'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel, reconnue par la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique comme une œuvre propre de l'Institut, selon le canon 303 du Code de droit canonique.

2. Les Laïcs Associés Mennaisiens sont des chrétiens catholiques, hommes et femmes, qui, en réponse à un appel personnel de l'Esprit Saint, veulent vivre leurs vies de baptisés, dans la Famille mennaisienne, par un engagement officiel comme membres de l'Association.

Ils s'engagent à vivre et à annoncer l'Évangile au cœur du monde, en se référant au charisme mennaisien et en lien privilégié avec l'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel, selon leur état de vie et leur profession. Ils veulent vivre dans la disponibilité, la simplicité et le don de soi.

Ils entendent ainsi vivre leur vocation à la sainteté selon la spiritualité mennaisienne, marcher ensemble dans la fraternité en union avec les Frères et participer à la mission universelle de l'Église en s'associant à la mission de l'Institut, dans les pas des Fondateurs Jean-Marie de la Mennais et Gabriel Deshayes.

Une vie spirituelle centrée sur le Christ

3. Désireux de se laisser guider par l'Esprit et de vivre une relation personnelle avec le Christ ressuscité, les Laïcs Associés Mennaisiens s'engagent à :

- développer leur vie de prière : Eucharistie, prière personnelle et communautaire, écoute de la Parole de Dieu,
- trouver dans les éléments de la spiritualité mennaisienne une source pour nourrir leur vie de foi et leur engagement de baptisé,

- s'ouvrir toujours plus aux réalités de l'Église et du monde, avec un cœur miséricordieux,
- porter dans leur prière, en union avec tous les membres de la Famille mennaisienne, les petits, les pauvres et les délaissés, surtout les enfants et les jeunes.

En communion fraternelle

4. Les Laïcs Associés Mennaisiens sont appelés à vivre la communion fraternelle avec les Frères et au sein de la Famille mennaisienne. Différentes formes d'expériences communautaires respectant l'identité de chacun sont possibles :

- Prier en communauté de manière régulière. Partager des recollections et des retraites avec une communauté de Frères, une Province ou un District.
- Participer à des célébrations mennaisiennes locales ou provinciales.
- Participer à des réunions communautaires avec les Frères.
- Participer à la mission mennaisienne de la communauté ou de la Province.
- Cultiver la spiritualité de communion entre Frères et Laïcs.

Les Laïcs Associés Mennaisiens sont en lien avec une communauté de Frères de référence. Là ils font l'expérience du partage, du soutien fraternel, de la prière commune et continuent à se former selon la spiritualité mennaisienne et pour la mission.

L'appartenance à l'Association se vit à travers des Groupes de Laïcs Associés Mennaisiens de secteurs ou de pays. Ces groupes se réunissent régulièrement pour des temps d'échange, de partage et de formation.

La participation à la mission de la Congrégation

5. Les Laïcs Associés Mennaisiens se mettent au service de la mission, selon leurs capacités et disponibilités, pour l'éducation chrétienne des enfants et des jeunes, spécialement des plus pauvres, selon l'esprit des Fondateurs.

La participation à la mission peut se vivre en collaboration directe avec les Frères dans un projet commun d'éducation et d'évangélisation ou s'exercer dans un apostolat personnel.

La participation à la mission peut prendre des formes très variées mais tous s'efforcent d'actualiser le charisme mennaisien par leur prière et leur action. A l'image des Fondateurs, les Laïcs Associés Mennaisiens sont attentifs aux besoins du monde et ouverts aux appels de la Congrégation et de l'Église qu'ils s'efforcent de discerner.

La Congrégation peut appeler des Laïcs Associés Mennaisiens pour des missions particulières, y compris à l'étranger, dans le respect de leur état de vie et de leur situation familiale. Ces missions particulières feront l'objet d'une convention, valable sur le plan civil.

Le parcours de discernement et de formation pour adhérer à l'Association

6. Devenir Laïc Associé Mennaisien suppose un cheminement par étapes pour discerner et approfondir les motivations profondes du désir d'engagement et se former pour vivre les diverses dimensions de cet engagement.

Chaque Groupe de Laïcs Associés Mennaisiens dans les divers pays ou secteurs, met en place un parcours de formation pour ceux qui veulent s'engager en adhérant à l'Association. Une équipe de Frères et de Laïcs, nommée par le Supérieur Majeur, est chargée du suivi de cette formation. Le parcours devra comporter :

- Une démarche initiale personnelle manifestant le désir d'engagement dans l'Association.
- Une période de discernement et de formation initiale :
 - Cheminement au sein d'un groupe de formation
 - Parcours de formation : connaissance du charisme dans ses différentes dimensions de spiritualité, mission et d'expérience communautaire
 - Réflexion et prière personnelles avec des temps réguliers d'accompagnement
- Le temps de la décision et de la demande d'engagement, au minimum un an après la première démarche.

7. La demande d'engagement est adressée au Supérieur majeur de la Province ou du District ou à son Délégué. Celui-ci rencontre la personne qui demande, et mène les consultations appropriées. Il admet la personne sur avis des responsables du Groupe des Laïcs Associés Mennaisiens.

Pour le renouvellement, les modalités (demande et admission) sont précisées par chaque Province ou District.

Les modalités d'engagement, de renouvellement et de sortie de l'Association

8. L'engagement dans l'Association est d'abord d'un an renouvelable trois fois. Après ce temps, la durée de l'engagement est d'un à trois ans, renouvelable indéfiniment.

L'engagement officiel d'une personne se fait normalement lors d'une célébration, avec la communauté de référence ou lors d'une rencontre de la Famille mennaisienne. La célébration doit manifester à la fois l'engagement de la personne et l'accueil de la Congrégation qui accompagne et soutient les Laïcs Associés Mennaisiens dans leur cheminement spirituel et apostolique.

La personne formule son engagement selon les modalités prévues par le Groupe des Laïcs Associés Mennaisiens avec la formule suivante :

« Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit,

Moi, N... je m'engage pour 1 an dans l'Association « Laïcs Associés Mennaisiens » pour vivre l'Évangile et travailler dans l'Église en m'inspirant du charisme des Frères de l'Instruction Chrétienne selon les Statuts de cette Association.

Que le Seigneur et la Vierge Marie m'aident à être fidèle à l'engagement que je prends aujourd'hui librement. »

Le Supérieur majeur, ou son représentant, répond en accueillant l'engagement de la personne et en exprimant l'engagement de la Congrégation.

L'engagement est notifié sur le registre du Groupe des Laïcs Associés Mennaisiens de la Province ou du District, et signé par la personne qui s'engage, le Coordinateur laïc de la Province ou du District et le Supérieur majeur.

9. A la fin de son engagement, un membre est libre de se retirer de l'Association. En cours d'engagement, le membre qui désire se retirer informe par écrit le Supérieur majeur de sa décision.

La décision d'exclure de l'Association un de ses membres pour de graves motifs devra être prise par le Supérieur majeur, sur requête motivée du bureau de coordination, en esprit de charité et de clarté. Cette décision devra être communiquée par écrit à l'intéressé, qui pourra faire valoir son droit à la défense auprès de l'autorité compétente, et en dernier recours au Supérieur général.

Organisation de l'Association

10. Dans chaque Province ou District, un ou plusieurs groupes de Laïcs Associés Mennaisiens (au jugement du Supérieur majeur) rassemblent les membres de l'Association. Chaque groupe se dote d'une charte ou d'un règlement intérieur conforme aux Statuts de l'Association.

Après consultation des membres du groupe, un coordinateur est nommé pour un mandat de 3 ans renouvelable, par le Supérieur majeur. Il est assisté d'au moins 2 membres. Ce bureau de coordination est chargé de l'animation, de l'information, de la formation, et du lien avec les Frères et avec l'Association internationale.

11. Au plan international, un **Coordinateur général** veille à l'unité de l'Association, à la fidélité au charisme, aux relations fraternelles entre les groupes. Il est chargé de coordonner l'animation, la formation et la communication. Il est l'interlocuteur immédiat de la Congrégation pour tout ce qui touche à la vie de l'Association.

Il est nommé pour 3 ans par le Supérieur général du consentement de son conseil après des consultations appropriées. Son mandat est renouvelable une fois.

Il est assisté de 2 autres membres élus par les coordinateurs des groupes de Provinces et de Districts. L'un d'eux sera nommé le Trésorier de l'Association. Les personnes éligibles sont les coordinateurs de ces groupes. Leur mandat de 3 ans est renouvelable.

Le lien officiel à la Congrégation et ses modalités

12. La Congrégation reconnaît l'Association « Laïcs Associés Mennaisiens » et s'engage à lui apporter soutien spirituel et accompagnement.

Le Supérieur général est le premier responsable de l'Association. Il en garantit la fidélité au charisme et en favorise la croissance. Il peut déléguer un Assistant qui assure le lien direct avec l'Association et favorise les relations réciproques entre les Frères et les Laïcs Associés Mennaisiens, tout en veillant à l'autonomie de l'Association.

13. Dans les Provinces et Districts, le Supérieur majeur est le premier responsable du Groupe ou des Groupes Laïcs Associés Mennaisiens. En lien avec le bureau de coordination et dans le respect de l'autonomie du groupe, il veille à la fidélité au charisme, à la croissance du groupe et à la formation des membres. Il peut déléguer cette mission à un Frère.

L'administration des biens propres à l'Association

14. Avec responsabilité, sens d'appartenance et esprit de solidarité, chaque Laïc Associé Mennaisien soutient l'autonomie économique de l'Association afin qu'elle puisse accomplir sa mission.

Les frais nécessaires pour l'animation de l'Association au niveau général doivent être assurés par les groupes de Laïcs Associés Mennaisiens des Provinces ou Districts, dans un esprit de solidarité et de partage.

Pour les groupes, les modalités de participation sont fixées dans chaque Province et District, en tenant compte des besoins de la coordination générale.

Révision des Statuts

15. Les Statuts peuvent être révisés à l'initiative du Coordinateur général ou du Supérieur général avec l'accord de ce dernier. Après consultation et présentation des amendements, un vote est organisé par la coordination générale auprès des coordinateurs des groupes de Laïcs Associés Mennaisiens des Provinces ou Districts. Les modifications sont votées à la majorité des 2/3 et approuvées par le Supérieur général du consentement de son conseil. Les modifications sont soumises au Saint-Siège (CIVCSVA) pour approbation.

Note : Les textes des différents chapitres ainsi que d'autres documents se référant à la Famille mennaisienne (qui étaient présents dans le 1^{er} texte de référence) sont désormais disponibles sur le site de la Congrégation. www.lamennais.org

